

Communiqué de Presse

**Utilisation des moyens d'enseignement des écoles de la Creuse :
Monsieur l'Inspecteur d'Académie, quand on n'a pas le sou, on ne flambe pas !!!**

Les ajustements de structure des écoles de rentrée viennent de se terminer à la DSDEN avec la restitution en juin d'une classe enlevée en février dans les écoles de Genouillac et l'école maternelle de Bourganeuf. Encore une fois, l'Inspecteur d'Académie aurait été bien inspiré de faire confiance à l'expertise des représentants du personnel du SNUipp-FSU23 qui lui avait indiqué qu'il faisait une erreur d'analyse de la situation. Qu'importe, *faire et défaire, c'est toujours travailler* diront certains ! Mais ce sont ici les élèves et leurs enseignants qui sont les victimes de ces choix.

D'autres évolutions devront encore être apportées à la rentrée sauf à accepter que pour une structure identique (même nombre de classes, même type d'école), il soit acceptable d'avoir, dans le même département, parfois près de 50 élèves d'écart ! Sauf à accepter que pour un nombre d'élèves équivalent, on puisse avoir 2 classes d'écart !

S'en suivent ensuite les opérations de mouvements des personnels : il s'agit de faire en sorte que chaque poste existant soit occupé par un enseignant. Et encore une fois, l'Inspecteur d'Académie n'est pas en mesure de garantir ce qui semble être le minimum avant même que l'année ne commence !!! Incroyable !!! Ainsi, une fois tous les personnels du département affectés, il reste 11 postes sans enseignant. Et l'Inspecteur d'Académie d'expliquer qu'il aura recours à quelques personnels contractuels (il indiquait pourtant le contraire il y a quelques semaines) mais pour seulement 4 emplois. Il avoue tranquillement que les 7 autres ne seront compensés puisqu'il s'agit d'erreurs de gestion, de postes qui existent mais qui ne sont pas financés. Qu'advient-il alors dans les écoles et sur les postes concernés ? Pas de réponse...

C'est dans ce contexte d'une gestion catastrophique des moyens alloués au département que l'Inspecteur d'Académie a présenté ce mardi 2 juillet, lors d'une Commission Administrative Paritaire, sa volonté de créer un poste de chargé de mission professeur des écoles pour ... "*accueil des stagiaires 3ème, Service National Universel, Services Sanitaires ainsi que Assistant de Prévention Guéret 2*" ...

Sur le fond, le SNUipp-FSU23 dénonce la création de cette mission :

- la DSDEN23 va accueillir des personnels de la DDJS qui ont mis en place le Service National Universel : ceux-ci ont donc toutes les compétences pour traiter ce dossier qu'ils suivent depuis son origine,
- le service sanitaire : un service social et médical avec des conseiller-e-s techniques existe au sein de la DSDEN23 ; ce service a de toute évidence les compétences et la connaissance des besoins du terrain en la matière pour tirer profit du dispositif ;
- les stages 3ème relèvent de la volonté ou non des personnels d'accepter ces stagiaires. Qu'apportera un chargé de mission ?
- assistant de prévention : le turn-over des assistants de prévention sur la circonscription ne permet pas de mettre en œuvre une réelle politique de prévention.

Sur la forme, le SNUipp-FSU 23 dénonce ce choix de l'IA qui s'apparente à une mesure de compensation d'une opération de carte scolaire défavorable à un-e collègue, comme toutes les mesures de carte scolaire de ce type.

Bref, il s'agit là de dossiers que la DSDEN23 a les moyens de traiter avec l'expertise des personnels en charge de ces dossiers. Surtout, l'IA qui n'est pas en mesure d'assurer la présence quotidienne d'un enseignant dans chaque classe du département ne voit-il que ces points comme urgences à traiter dans le département ? Le département n'a pas les moyens de ces « petits arrangements entre amis » qui se font au détriment des conditions de scolarisation des élèves.

Ce poste serait sans doute plus adapté pour ouvrir la 6ème classe de Sainte feyre (135 élèves sur 5 classes + 1 ULIS) ou encore à Saint Fiel ou sur le RPI de Pontarion / Thauron/ St Hilaire !!!

Le SNUipp-FSU 23 dénonce un traitement des personnels différencié et inacceptable que rien ne peut justifier et engage l'IA à renoncer à un tel choix qui n'honore pas l'administration.

A défaut, le SNUipp-FSU fera le clair sur la situation en toute transparence et avec force des détails.